



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 10 FÉVRIER 2025

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce dixième jour de février, de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller	(2)
	Patrick	Savard	Conseiller	(3)
	Patrick	Cyr	Conseiller	(4)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller	(6)

ABSENTE :	Mélissa	Perron	Conseillère	(5)
-----------	---------	--------	-------------	-----

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte. Il souhaite la bienvenue au nouveau conseiller, monsieur Kevin Grenier-Chabot.

25-02-016 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

25-02-017 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDES DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec le journal et les véhicules hors d'usage sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

25-02-018 **MOIS DE L'ARBRE 2025 – APPEL DE PROJETS**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, de participer au mois de l'arbre et des forêts en demandant de petits plants d'arbres à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue. Ceux-ci seront distribués aux élèves du primaire, ainsi qu'aux citoyens de La Motte.

ADOPTÉE



25-02-019 **APPUI AU PROJET DE CENTRE DE JEUX IMMERSIFS – AJRAT**

ATTENDU QUE l'Association des jeux de rôle de l'Abitibi-Témiscamingue (AJRAT) a fait l'acquisition d'un terrain à La Motte ;

ATTENDU QUE l'AJRAT est un organisme sans but lucratif ;

ATTENDU QUE l'AJRAT a comme projet d'aménager un centre de jeux immersifs ;

ATTENDU QUE pour faire des demandes de subvention, l'AJRAT a besoin d'obtenir l'appui de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'AJRAT s'engage à respecter la réglementation en vigueur ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'appuyer le projet de centre de jeux immersifs.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Yanick Lacroix, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de janvier dernier.

VOIRIE

25-02-020 **EMBAUCHE D'UNE CHEF D'ÉQUIPE**

ATTENDU QUE le poste de chef d'équipe est vacant ;

ATTENDU QUE la candidature déposée par madame Réna Michaud ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité embauche madame Réna Michaud à titre de chef d'équipe permanent à compter du 1^{er} février 2025, selon les conditions de travail convenues dans la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE

25-02-021 **GESTION D'APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE, PONCEAU PERRON – OFFRE DE SERVICE – INGÉNIERIE**

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu les permis nécessaires au changement du ponceau du ruisseau Perron ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder au changement dudit ponceau ;



ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité doit faire un appel d’offre publique ;

ATTENDU QUE la Municipalité n’a pas les ressources et les compétences nécessaires pour la réalisation de ce projet ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu de confier la gestion d’appel d’offre et de surveillance du ponceau Perron à Norinfra, service d’ingénierie, au coût de vingt mille deux cent quatre-vingts dollars (20 280,00 \$).

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L’ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de janvier 2025.

25-02-022 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que les comptes du mois de janvier 2025, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-huit dollars et quarante-huit sous. (93 538,48 \$)

ADMQ	1 499,54 \$
Atelier KGM Inc.	498,52 \$
Bell mobilité inc.	92,61 \$
Boutique du bureau Gyva Inc.	-137,71 \$
Construction Promine inc.	5 647,57 \$
Croteau Mireille	104,49 \$
Desjardins sécurité financière	1 229,22 \$
Distribution Sogitex - équipement Rivard	222,37 \$
Elcom radio inc.	11,50 \$
Énergies Sonic Inc.	4 678,68 \$
Envirobi	2 129,80 \$
Équipements Nordmax inc.	3 009,09 \$
Ferabi inc.	182,25 \$
Gestion p. Mino. Tansery Inc.	74,74 \$
Groupe ccl	151,77 \$
Hydraulique J.M.P.E.	-85,27 \$
Hydro-Québec	2 852,62 \$
Journal des salaires	21 948,86 \$
Larouche bureautique	2 500,71 \$
Laurentide re/sources inc.	99,88 \$
Les ateliers Dufour & Associés	2 540,15 \$
Location Amos inc.	199,57 \$
L’or bleu	19,50 \$
M & M nord-ouest inc.	837,82 \$
Messer Canada inc.	608,11 \$
Ministre du Revenu	13 748,80 \$
Multi-services J.V.B.	715,72 \$



Nortech solution informatique	1 247,48 \$
Papeterie commerciale	31,08 \$
PG solutions inc.	0,59 \$
Receveur général du Canada	3 867,91 \$
Remorquage Belzile inc.	1 132,50 \$
Sanimos inc.	1 818,36 \$
Sonospec.com	21,83 \$
Télébec ltée	255,61 \$
Tetreault Daniel	9 726,89 \$
UAP inc.	1 081,39 \$
Videotron	87,32 \$
Ville d’Amos	9 041,72 \$
Wurth Canada limité	-155,11 \$
Total de l’approbation des comptes	<u>93 538,48 \$</u>

ADOPTÉE

RAPPORT FINANCIER 2024 - MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE

Le conseil prend acte du dépôt de l’état financier pour l’année 2024.

25-02-023 **DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER LA CONCERTATION ET LA FORMATION DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX POUR 2025, 2026 ET 2027**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d’autoriser madame Rachel Cossette à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte, la demande d’aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agents de développement locaux pour 2025, 2026 et 2027 de la MRC d’Abitibi.

ADOPTÉE

25-02-024 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MOTTE**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier de la Bibliothèque de La Motte pour l’année 2024.

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d’autoriser le versement d’un montant de trois mille dollars (3 000,00 \$) à titre de contribution municipale pour l’année 2025 comme prévu au budget.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 256

CONFORMÉMENT à l’article 445 du Code municipal, je soussigné Kevin Grenier-Chabot, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d’une prochaine séance du conseil, d’un règlement visant l’adoption du Règlement # 256 concernant les droits de mutation immobiliers sur les immeubles dont la base d’imposition excède 500 000 \$;

CONFORMÉMENT à l’article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l’article 445 CM, le responsable de l’accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en



fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

- ✓ Changer le taux applicable sur la base d'imposition excédant 500 000 \$

25-02-025 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 256 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES SUR LES IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$;**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 256 tel que présenté ;

ADOPTÉE

25-02-026 **ATTRIBUTION DES CHAMPS DE RESPONSABILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser une meilleure gestion des affaires de cette municipalité, il y a lieu de répartir certaines responsabilités entre les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la définition de chaque responsabilité est décrite dans le livre des politiques municipales ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, que l'attribution des responsabilités pour l'année 2025 soit comme suit :

CHAMP DE RESPONSABILITÉS	ATTRIBUTION
Entretien des chemins été – hiver	Luc St-Pierre, Patrick Savard, Patrick Cyr et Kevin Grenier-Chabot
Travaux de voirie	Luc St-Pierre, Patrick Savard, Patrick Cyr et Kevin Grenier-Chabot
Ressources naturelles et environnement	Patrick Cyr et Patrick Savard
Bibliothèque	Pascal Bellefeuille
Administratif	Yanick Lacroix
Relations de travail	Yanick Lacroix et Pascal Bellefeuille
Infrastructures	Pascal Bellefeuille et Mélissa Perron
Développement municipal	Yanick Lacroix et Kevin Grenier-Chabot
Sécurité civile et Sûreté du Québec	Patrick Cyr, Patrick Savard et Kevin Grenier-Chabot

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.



CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

25-02-027 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 21.

ADOPTÉE

Directrice générale
et greffière-trésorière

Maire

« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

25-02-020	25-02-021	25-02-022
25-02-024		

Signé ce onzième jour de février
de l'an deux mille vingt-cinq